

APPEL A PROJETS INTERGENERATIONNELS

Date publication :

Date limite de réception des dossiers de candidature :

Le Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale est une société coopérative autonome depuis 1989 et issu du mouvement familial, à savoir la Ligue des Familles et le Gezinsbond et ce, suite à la régionalisation de la politique du logement.

Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et dans le cadre de la politique que celle-ci mène pour faciliter l'accès au droit au logement, le Fonds poursuit des missions d'utilité publique et offre ainsi aux ménages à revenus moyens ou modestes des crédits immobiliers hypothécaires et à la consommation, des opérations de construction/rénovation-vente, une aide locative, ou encore une aide à la constitution d'une garantie locative sous forme de prêts à tempérament ou d'affiliation au fonds BRU-GAL

Depuis quelques années déjà, le logement intergénérationnel connaît un regain d'intérêt en Région Bruxelles-Capitale. Ce type d'habitat constitue une solution crédible à long terme pour le logement de personnes âgées et d'autres publics, qui peuvent se rencontrer sur des intérêts communs et qui font le choix d'une forme d'habitat favorisant l'échange, le vivre ensemble et les relations de proximité.

Dans le cadre des missions qui lui sont déléguées par le Gouvernement, le Fonds du Logement s'est vu confier la réalisation - construction d'une opération d'habitat groupé pour des personnes proches du troisième âge qui peut intégrer de l'habitat intergénérationnel (25 à 30 logements en un ou deux projets).

Ces projets sont au cœur des préoccupations de la politique régionale du logement et devraient pouvoir générer des partenariats et le développement d'initiatives sociales et solidaires.

A cet effet, un projet de construction a été réalisé à rue Faïnes / Rue des Prés Communs à Neder-Over-Heembeek de 12 logements comprenant :

- 3 flats, 1 logement 1 chambre, 6 logements avec 2 chambres et 1 logement avec 3 chambres et 1 logement avec 4 chambres.

I. L'infrastructure à attribuer

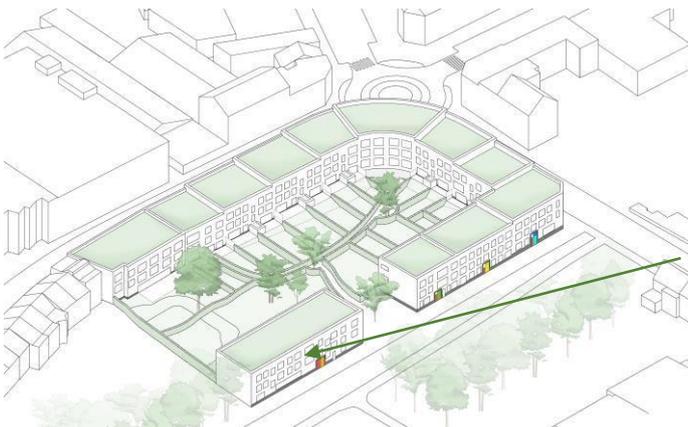
Rue des Faïnes / Rue des Prés Communs à Neder-Over-Heembeek (12 logements)

I.1 Description des logements et locaux

- *Au rez-de-chaussée :*
 - 3 flats dont la superficie varie entre 38 et 45,50 m²,
 - un logement avec 3 chambres (144,50 m²)
 - une salle polyvalente (86,5 m²) avec une cuisine et des sanitaires
 - un bureau (13 m²),
 - une terrasse (63 m²) et un jardin commun (1.053 m²),
 - un local poussettes et un local poubelles.
- *Au premier étage :*
 - 3 logements de 2 chambres dont la superficie varie entre 79 et 90 m²
 - 1 logement de 4 chambres de 164 m²

- *Au deuxième étage :*
- 3 logements de 2 chambres dont la superficie varie entre 79 et 90 m²
- 1 logement de 1 chambre de 72 m²

I.2 Plan de situation



II. Conditions de candidature

II.1 Bénéficiaires

Cet appel s'adresse aux associations actives dans le domaine de l'intergénérationnel en Région de Bruxelles-Capitale, qui sont à la recherche d'un partenariat et d'un lieu pour développer un projet de logement intergénérationnel. Dans le cadre de ces opérations de construction de logement destinés à des personnes dans les conditions d'accès à l'aide locative du Fonds (barèmes du logement social), ce dernier mettra à disposition les espaces communautaires (ou bâtiment), à l'association dont il restera propriétaire. mais dans lequel un projet innovant d'habitat prendra place. Les locataires, émanant en priorité du registre des candidats-locataires du Fonds, devront souscrire au projet de solidarité entre générations ce qui impliquera une participation active au projet.

Le Fonds a volontairement non défini précisément le projet pour permettre à la dynamique associative de s'épanouir en synergie avec le Fonds.

II.2 Projets éligibles

Projets d'habitat avec un mode de gestion des logements et une formule d'accompagnement social.

Sont éligibles les candidatures qui rassemblent les critères suivants :

- Avoir une expertise en matière d'habitat intergénérationnel ;
- Avoir une expertise en matière de gestion locative ;
- Garantir une bonne qualité au niveau de la méthodologie envisagée pour l'accompagnement social du projet ;
- Déterminer un projet de vie qualitatif, au niveau du degré de participation attendu des (futurs) habitants ;
- Réunir des personnes de générations diverses ;
- Intégrer une dimension multiculturelle ;
- Motiver à une cohabitation/solidarité et l'échange d'expériences différentes
- Motiver à une entraide réciproque
- Promouvoir les rencontres et l'insertion socio-culturelle du projet dans le quartier
- S'engager pour une durée de minimum 9 ans.

A titre d'exemple, les activités développées pourraient être :

- Des repas entre habitants
- Des échanges de services p.ex. courses versus aide pour les devoirs des enfants
- Participer à des visites organisées par les associations du quartier
- Des activités au jardin tel que p. ex. un potager
- Etc.

II.3 Modalité de réponse à l'appel

Les porteurs de projet sont invités à remplir le dossier de candidature ci-joint et à fournir les pièces et informations décrites en page 6.

OBLIGATOIRE :

- **Un dossier en version papier est à envoyer par voie postale**
- **Un dossier en version électronique est à envoyer par e-mail**

La date limite pour envoyer le dossier est fixée au 31/01/2024

- **A l'adresse suivante :** SC Fonds du Logement, Rue de l'Été 73 à 1050 Ixelles
- **A l'attention de :**

Madame Anne Musimu Zay Ne Mpungi , Directrice des Opérations
Monsieur Charles Piret, Responsable du Secteur Locatif

- **E-Mail :** alhh@ fonds.brussels.be

III. Processus de sélection

La réception des dossiers est assurée par le Fonds du Logement assisté d'un Jury de spécialistes en la matière pour procéder à l'évaluation des projets.

Dans une première phase, les dossiers sont examinés afin de valider leur éligibilité et procéder à une présélection. Ensuite, les projets seront évalués par le Fonds et le Jury de spécialistes. La décision finale appartient au Fonds du Logement, qui délibère après avis du Jury de spécialistes. La décision d'attribution des projets est notifiée par courrier et par voie électronique.

IV. Modalités de soutien

Une aide logistique : des infrastructures en **bon état d'usage et mis à disposition** en tenant compte de l'objectif d'utilité public et de l'impact social

V. Modalités de suivi

Le Fonds du logement assurera le suivi de l'implantation et du développement du projet et définira les objectifs en collaboration avec le partenaire désigné à intégrer dans une convention de partenariat.

Listes des pièces à joindre impérativement au dossier de candidature :

Pour les associations :

Une présentation de l'association porteuse du projet

- Statuts de l'association et publication au moniteur
- Une présentation des partenaires potentiels (max 2 pages)
- Une présentation libre du projet ainsi que de sa philosophie (max 2 pages) ○

Une description succincte du mode de gestion des locataires (max 2 pages)

- Une description synthétique du type d'accompagnement social envisagé (max 2 pages)

Dossier de candidature 2024-2025

« Projets intergénérationnels »

1/ Présentation du porteur de projet

Nom ou raison sociale :

Domaine d'activité :

Adresse du siège social :

Téléphone :

Fax :

Email :

Site Internet :

Date de création de la structure :

Nombre de salariés en équivalent temps plein :

Nombre de bénévoles :

Votre structure est-elle adhérente à un réseau ?

Oui, lequel ? _____

Non

Bénéficiez-vous d'un accompagnement pour monter votre projet ?

Oui, par qui ? _____

Non

Adresse du lieu d'activité (si différent du siège social) :

Téléphone :

Fax :

Nom, prénom, fonction et coordonnées (adresse, tel, Email) du responsable légal :

Nom, prénom, téléphone, Email du responsable du projet (si différent du responsable légal) :

Avez-vous un (des) agrément(s), si oui, le(s) quel(s) :

Quel en est la durée restante :

Par rapport au projet introduit :

Nombre de salariés en équivalent temps plein prévu pour ce projet :

Nombre de bénévoles prévu pour ce projet :

2/ Présentation libre du projet ainsi que de sa philosophie (max 2 pages)

3/ Description succincte du mode de gestion des locataires – Type d’accompagnement social envisagé (max 2 pages)
